



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat poursuit avec détermination son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En prévision de la journée du 14 juin, le Conseil d'Etat tient à confirmer son engagement en faveur d'une société ouverte et unie. Comme il l'a démontré dans son Programme de législature 2022-2027, il entend notamment poursuivre le développement de mesures en faveur de l'égalité dans la société et au sein de l'Etat. Il n'a ainsi cessé d'œuvrer au renforcement de l'égalité salariale, de la lutte contre les violences domestiques, à la promotion de l'activité professionnelle des femmes notamment dans des postes à responsabilité. Un dispositif permettant au personnel de l'Etat de Vaud de participer à la journée d'actions du 14 juin a été mis en place.

Le Conseil d'Etat accorde une grande importance à l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans son programme de législature 2022-2027, il a notamment mis l'accent sur des mesures touchant le domaine de la vie professionnelle. Ainsi, depuis 2023, les contrôles de l'égalité salariale dans les entreprises concernent aussi les petites entités de moins de 50 employées et employés. Pour mémoire, depuis 2020, le canton contrôle annuellement 10 entités ayant obtenu un marché public ou une subvention. En cas de non-conformité, les sanctions peuvent aller d'une amende à l'exclusion pour 5 ans des marchés publics. Le Canton de Vaud est la collectivité publique suisse qui a déployé et ancré dans la loi le plus grand éventail de mesures pour s'assurer du respect de l'égalité salariale.

Egalité au sein de l'administration et effets positifs des mesures engagées
Au sein de l'administration cantonale, plusieurs mesures mises en œuvre portent leurs fruits. La reconnaissance depuis 2018 du travail non rémunéré dans le calcul de l'expérience professionnelle a permis à près de 700 femmes de voir leur salaire à l'embauche augmenter en moyenne de 2900 francs annuellement. Depuis 2021, 600 jeunes parents ont bénéficié du congé paternité de 20 jours introduit cette année-là. L'écart salarial lié au sexe s'est réduit en six ans, passant de 3,5% à 2,2%, soit un résultat inférieur au taux de 5% admis dans la loi fédérale. Le Conseil d'Etat entend toutefois poursuivre ses efforts et travaille à un nouveau plan d'actions basé sur l'identification fine des facteurs d'inégalité salariale.

Renforcement des mesures dans les prochaines années

Le Conseil d'Etat poursuit sans relâche le développement de mesures favorisant l'égalité. Durant cette législature, il entend notamment promouvoir l'égalité salariale en menant des contrôles dans les marchés publics et les subventions, favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle et encourager une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les métiers, secteurs et niveaux hiérarchiques au sein de l'administration.

Dans le domaine de la violence domestique, le Canton a lancé une évaluation de la loi de prévention et de coordination de la lutte contre la violence domestique (LOVD) qui permettra d'en mesurer l'efficacité et de renforcer le dispositif en place qui a permis ces cinq dernières années de renforcer la protection des victimes et la prise en charge des personnes ayant commis des actes. Parmi les priorités pour les prochaines années figure la sensibilisation des jeunes afin de prévenir le recours à la violence dans le couple et de promouvoir le respect mutuel dès les premières relations amoureuses. Une meilleure prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité est également prévue. Les chiffres complets de l'Observatoire de la violence domestique seront publiés le 9 juin via une communication spécifique.

Enfin, afin de contribuer au développement de connaissances en lien avec l'analyse de l'égalité salariale et les procédures de contrôle, Statistique Vaud et le BEFH se sont associés pour proposer une page dédiée aux « [Chiffres-clé de l'égalité entre les femmes et les hommes](#) ». Celle-ci réunit les données statistiques les plus récentes dans des domaines comme la formation, l'emploi, le travail non rémunéré, la politique, etc.

Dispositif de participation du personnel de l'Etat de Vaud à la journée du 14 juin

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Etat a adopté des mesures visant à favoriser l'égalité des chances entre les sexes et s'est doté d'un cadre législatif permettant à chacun et chacune de mener un parcours professionnel stimulant. De plus, il partage la conviction qu'il est essentiel de lutter contre les violences sexistes et toutes les formes de discriminations et de stéréotypes liés au genre. Ainsi, indépendamment des revendications spécifiques ou partisans portées lors de cette journée, le collège gouvernemental soutient de manière unanime l'engagement historique du 14 juin pour l'égalité entre femmes et hommes. Afin de permettre au personnel de l'Etat de Vaud de participer à la journée du 14 juin, il a décidé que les personnes qui le souhaitent pourront être libérées dès 15h, sous réserve d'une annonce préalable à leur hiérarchie et de l'organisation d'un service minimum.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juin 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DITS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat